

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL735

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« de ne pas excéder »

les mots :

« que la relation contractuelle n’excède pas ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 20 et 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.